



Morsure chien 2°cat sur autre chien

Par **Mapy**, le **12/12/2013** à **13:29**

Bonjour,
Un ami possédant un rottweiler (chien catégorie 2) a mordu un autre chien. Le propriétaire du chien blessé a déposé plainte. Mon ami souhaiterait savoir ce qu'il encourt, et se fait du soucis également pour son chien (va-t-il être soumis à un contrôle vétérinaire ? Dans quels délais, risques d'euthanasie ?).
A noter : le rottweiler est enregistré auprès de la Mairie.
Vous remerciant par avance pour votre aide.

Par **moisse**, le **12/12/2013** à **16:58**

Bonjour,
Vu d'ici le rottweiler est innocent puisque c'est votre ami qui a mordu un autre chien.
Ceci dit votre ami risque de se voir reprocher de n'avoir pas porté sa muselière, ce qui est passible d'une amende de 150 euros.
Ensuite il devra assumer les frais pour les soins occasionnés au malheureux chien en question.
Enfin votre ami, si sa muselière lui permet de lire, pourra toujours prendre connaissance avec intérêt des dispositions du code rural Art. 211 divers alinéas à suivre.